

## LEGT MIREILLE GRENET : CENTRE ÉTUDES ENTRAÎNEMENT

### CONDITION D'ACCÈS ET ORGANISATION GÉNÉRALE POUR LA RENTRÉE 2025

*Le Centre Études Entraînement (CEE) s'adresse à des sportifs de haut niveau, afin de leur permettre de mener conjointement la pratique de leur sport et une scolarité de qualité :*

- Sportif relevant d'un Pôle Espoir Régional
- Sportif relevant d'un Parcours d'Excellence Sportive
- Sportif ayant participé à des compétitions de haut niveau (au moins inter régionales)

#### **Conditions d'accès :**

- Les clubs sont en partenariat dans le cadre d'une convention signée avec le lycée selon les sports pratiqués par les élèves. La liste évolue au fil des années.
- Le dossier doit être retourné au lycée au plus tard pour le 16 mai 2025.

Pour candidater : scanner ce Qr code (en passant la PUB), remplir le questionnaire et nous envoyer le document complété, de préférence par mail

- Une commission au sein du lycée examinera le dossier et émettra un avis.
- Cet avis vous sera communiqué vers le 05 juin 2025.
- La liste des demandes est transmise à l'inspection Académique de l'Oise
- L'Inspection Académique de l'Oise décide de l'affectation des élèves concernés (acquise pour un élève du secteur du lycée, sur dérogation soumise à l'accord de l'IA pour un élève hors secteur)
- Les élèves qui sont affectés par l'IA de l'Oise peuvent s'inscrire au lycée Mireille Grenet. 35 places sont disponibles.



#### **Organisation du CEE au lycée Mireille Grenet :**

##### **Aménagement des emplois du temps :**

- les élèves sportifs ont accès à toutes les séries générales et technologiques du Baccalauréat du lycée Mireille Grenet
- les élèves de 2<sup>nde</sup> GT et des séries générales (1<sup>ère</sup> et Tle) seront libérés obligatoirement après 16h10 chaque jour et à 12h15 le mercredi.
- les élèves internes sont également libérés après 16h10 chaque jour, à 12h15 le mercredi et sont considérés comme demi-pensionnaires sur les périodes libérées, jusqu'à leur retour à l'internat à 21h au plus tard.
- Les élèves se rendent en autonomie sur le lieu d'entraînement, les responsables légaux et le lycée sont informés des horaires et des jours d'entraînement et de leurs modifications par les clubs.
- Certains clubs organisent le transport des élèves sportifs. Lorsque ce n'est pas le cas, le choix du mode de transport est laissé au choix et à la responsabilité de la famille.

##### **Fonctionnement de l'internat :**

- accueil le dimanche soir
- accès à l'internat permettant les entraînements du matin et du soir pour les nageurs et les tri athlètes

##### **Référents et pédagogie "CEE" au sein du lycée :**

- Un Professeur référent pédagogique et suivi
- La(e) Proviseur(e) adjoint(e), pour l'organisation générale du dispositif et son suivi
- les Conseillères et Conseillers Principaux d'Éducation pour le suivi quotidien de l'élève sportif du CEE et le lien avec les professeurs et les familles
- les Professeurs principaux pour le suivi pédagogique de l'élève sportif du CEE ou du musicien.

Organisation des classes pour faciliter la prise en compte des besoins spécifiques de la scolarité des élèves sportifs :

- Regroupement autant que possible des élèves en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale
- Nous attendons des sportifs une attitude et un engagement irréprochables. Un point sera fait régulièrement entre l'établissement et le CLUB.

